

«Places fantômes» en garderies - Le projet de loi 27 rate sa cible!

Montréal, le 19 janvier 2015 – C'est aujourd'hui, à 15h, que la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) présentera son mémoire devant la Commission des relations avec les citoyens chargée d'étudier le projet de loi 27 – Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Bien que le Projet de loi 27 vise l'encadrement des ententes conclues entre les parents et les prestataires de services de garde subventionnés, la Fédération abordera l'ensemble des enjeux liés à l'accessibilité et à la flexibilité des services de garde subventionnés. « Les sanctions qu'on entend imposer aux parents pour prévenir le phénomène des supposées "places fantômes", sont non seulement injustes, mais elles ne règleront en rien les incohérences du système actuel », affirme Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ. « Pire encore, ce sont surtout les familles les plus vulnérables, celles dont le ou les parents occupent un emploi précaire, qui risquent d'être les plus durement pénalisées », poursuit-elle.

Plutôt que de punir les jeunes familles, en leur imposant des pénalités ou en augmentant leur facture de frais de garde, il serait beaucoup plus constructif de consolider le réseau public de services de garde éducatifs, en priorisant le développement de nouvelles places et en travaillant à le rendre plus flexible de façon à mieux répondre aux besoins réels des parents. La FAFMRQ croit en effet que la solution aux problèmes réside davantage dans une plus grande flexibilité dans la gestion de l'offre des services de garde. Il faudrait notamment créer davantage de places à temps partiel pour répondre aux besoins de garde atypique d'un nombre grandissant de familles. En effet, les transformations du marché du travail ont fait en sorte que les besoins des parents en termes de services de garde ont changé et que le modèle actuel (9 h à 5 h, 5 jours/semaine) n'est plus adéquat. Pour près de 47 % des familles québécoises ayant des enfants de moins de 5 ans, les parents ont un horaire de travail ou d'études irrégulier. Il existe également un manque de cohérence dans la gestion des listes d'attente. En effet, certains parents se voient forcés de prendre la place qui leur est offerte en CPE avant même que leur congé parental ne soit arrivé à terme, au risque de retomber au bas de la liste d'attente. N'y aurait-il pas lieu de gérer ces listes autrement ?

La Fédération croit également que le gouvernement du Québec doit impérativement renoncer à sa décision de moduler les tarifs des services de garde en fonction du revenu familial, tel qu'il l'a annoncé en novembre 2014. Cette approche représente non seulement une brèche importante dans le principe d'universalité, mais elle fait en sorte que plusieurs familles de la classe moyenne n'auront plus les moyens de payer des frais de garde aussi élevés. La FAFMRQ redoute fortement l'impact d'une telle mesure sur l'autonomie économique des femmes, puisque, devant l'augmentation des coûts liés à la garde des enfants, certaines mères pourraient demeurer plus longtemps retirées du marché du travail. Même si les familles à faible revenu risquent moins que les autres familles d'être affectées par la modulation des tarifs, la Fédération s'inquiète des effets sur les femmes qui sont présentement en couple mais qui pourraient éventuellement vivre une rupture conjugale.

La FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations à travers le Québec. Depuis plus de 40 ans, la Fédération est au cœur des luttes visant à améliorer les conditions de vie des milliers de familles qu'elle représente.

-30-

Renseignements : Sylvie Lévesque, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Ouébec, Téléphone : (514) 729-6666 ou Cellulaire : (514) 710-6661